

COPAMO – ZAE Les Platières

PROJET D'EXTENSION « NORD » et « SUD »

Etude trafic



Lyon, 30 août 2019

SARL VALORIPOLIS Chemin de la Plaine - 69390 VOURLES Tél. +33 (0)4 72 31 94 42

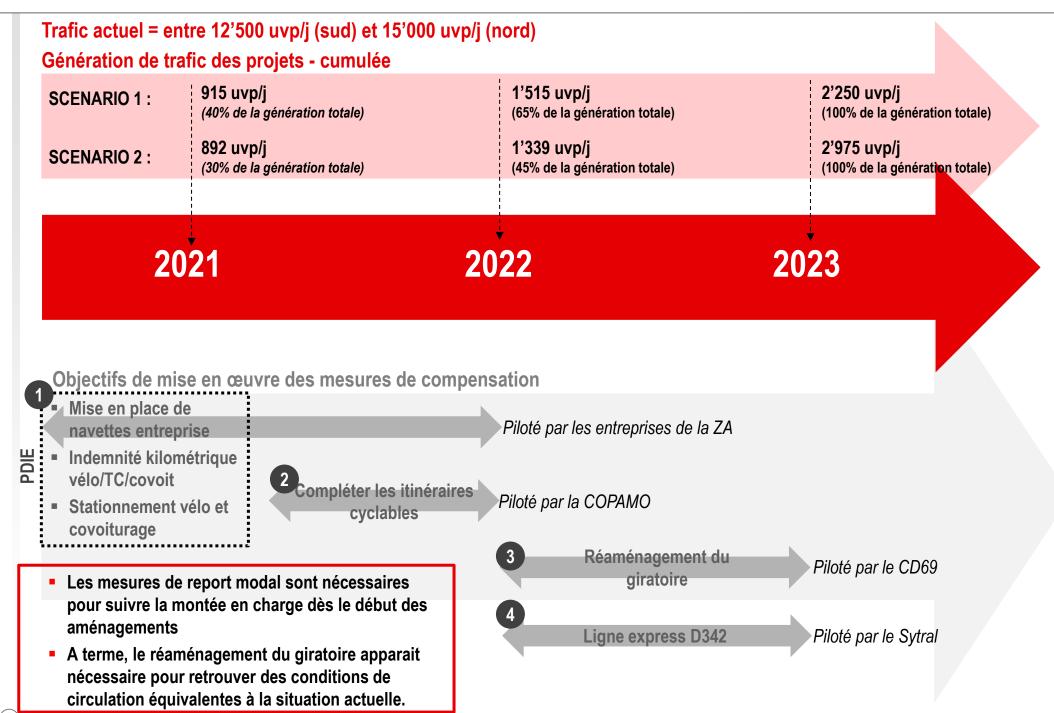
RCS Lyon 509 673 653 - Intra FR 77 509 673 653

Citec Ingénieurs Conseils

Synthèse des impacts et recommandations



Rappel : Temporalité des mesures vis-à-vis de la programmation





citec

Synthèse des impacts et recommandations

Engagements des acteurs sur les différentes mesures



Mettre en œuvre un PDIE

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- L'objectif du PDIE est notamment de faciliter et d'organiser la mise en œuvre des mesures suivantes (non-exhaustif) :
 - Mise en place de navettes entreprise
 - Indemnité kilométrique vélo/TC/covoit
 - Stationnement vélo et covoiturage
- La COPAMO (Communauté de communes du Pays Mornantais) et le CERCL (Club des Entreprises de la Région des Coteaux du Lyonnais) visent à la mise en place de PDE ou d'un PDIE sur la ZA des Platières sur les trois prochaines années.



Mornant, le 2 octobre 2019

VALORIPOLIS chez EM2C 14, Chemin de la Plaine 69390 VOURLES

A l'attention de Mr Yohann PATET

Nos réf : DN/CM/229.19

Objet : Extension ZAE des Platières

D 1 1

Delphine NAILLON Responsable du

d.naillon@

Monsieur le Président,

Dans le cadre du projet d'extension de la zone d'activités des Platières, Valoripolis, en tant qu'aménageur, a l'obligation de réaliser une étude d'impact portant notamment sur le trafic routier.

Le Schéma de Développement Economique (SDE), voté en octobre 2018, préconise un développement du territoire de manière raisonnée et durable. La Copamo souhaite donc créer les conditions favorables à l'accueil et la croissance des entreprises, tout en développant la desserte du territoire et en engageant des réflexions sur la mise en place de nouveaux modes de déplacements.

D'ores et déjà, la Copamo a initié une réflexion avec le CERCL (Club des Entreprises de la Région des Coteaux du Lyonnais) sur les trois prochaines années à la mise en place d'un Plan de Déplacement Entreprises (PDE) ou Plan de Déplacement Inter Entreprises (PDIE) sur la zone des Platières.

La Copamo œuvre également en partenariat avec la CCVG à l'amélioration des solutions de mobilité sur le territoire. En ce sens, une motion « Mobilité » a été votée à l'unanimité au Conseil Communautaire du 24 septembre dernier. Celle-ci propose différents axes de travail avec pour objectif de favoriser le développement de nouvelles formes de mobilité. Par exemple, la Copamo souhaiterait la création d'un site propre et la mise en place d'une ligne express de transport en commun sur la RD 342 entre la ZAE et l'A450 (motion jointe en annexe).

Enfin, pour promouvoir la mobilité active, et en particulier le vélo, la collectivité a engagé des réflexions sur des liaisons intercommunales cyclables, et notamment des connexions entre les communes de St Laurent d'Agny, Mornant, Taluyers et les zones d'activité des Platières et de la Ronze. L'objectif est de permettre aux salariés du secteur de pouvoir effectuer les trajets domicile/travail en vélo de façon sécurisée.

Mes services restent à votre disposition pour apporter tout élément utile à la réalisation de votre étude d'impact.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Secteur
Amenagement,
Développement et
Patrimoine
Espace COPAMO
IO Avenue du Pays
Mornantais
Industrial Mornant

io Avenue du Pays fornantais 9440 Momant él 04.78.44.74.82 mail d'naillon@ c-paysmornantais.fr

Thierry BADEL

Président



Affaire n° 19258.0 - COPAMO ZAE Les Platières

2 Compléter les aménagements cyclables

- 1
- 2
- 3
- 4
- La COPAMO a engagé des réflexions poussées sur la liaison de la ZA avec les communes proches
- Extrait de la stratégie de développement des modes doux (projets à court terme) :
- « Après la présentation générale du Plan Vélo, validé au préalable par l'ensemble des communes de la COPAMO, l'inter Commission d'instruction Voirie / Développement durable et Déplacement a défini des itinéraires cyclables intercommunaux à travailler en priorité, à savoir :
 - liaison Mornant / St Laurent d'Agny / Taluyers
 - liaisons vers la Zone d'activités des Platières depuis St Laurent d'Agny, Taluyers et Mornant,
 - liaison Chaussan / Mornant.

En termes financiers, la commission finances a proposé dans la prospective financière une enveloppe de 100 000 € annuels pour la réalisation de ces projets. »



Mornant, le 2 octobre 2019

VALORIPOLIS chez EM2C 14, Chemin de la Plaine 69390 VOURLES

A l'attention de Mr Yohann PATET

Nos réf : DN/CM/229.19

Objet : Extension ZAE des Platières

Delphine NAILLON, Responsable du

d.naillon@

P.J. 1

Monsieur le Président,

Dans le cadre du projet d'extension de la zone d'activités des Platières, Valoripolis, en tant qu'aménageur, a l'obligation de réaliser une étude d'impact portant notamment sur le trafic routier.

Le Schéma de Développement Economique (SDE), voté en octobre 2018, préconise un développement du territoire de manière raisonnée et durable. La Copamo souhaite donc créer les conditions favorables à l'accueil et la croissance des entreprises, tout en développant la desserte du territoire et en engageant des réflexions sur la mise en place de nouveaux modes de déplacements.

D'ores et déjà, la Copamo a initié une réflexion avec le CERCL (Club des Entreprises de la Région des Coteaux du Lyonnais) sur les trois prochaines années à la mise en place d'un Plan de Déplacement Entreprises (PDE) ou Plan de Déplacement Inter Entreprises (PDIE) sur la zone des Platières.

La Copamo œuvre également en partenariat avec la CCVG à l'amélioration des solutions de mobilité sur le territoire. En ce sens, une motion « Mobilité » a été votée à l'unanimité au Conseil Communautaire du 24 septembre dernier. Celle-ci propose différents axes de travail avec pour objectif de favoriser le développement de nouvelles formes de mobilité. Par exemple, la Copamo souhaiterait la création d'un site propre et la mise en place d'une ligne express de transport en commun sur la RD 342 entre la ZAE et l'A450 (motion jointe en annexe).

Enfin, pour promouvoir la mobilité active, et en particulier le vélo, la collectivité a engagé des réflexions sur des liaisons intercommunales cyclables, et notamment des connexions entre les communes de St Laurent d'Agny, Mornant, Taluyers et les zones d'activité des Platières et de la Ronze. L'objectif est de permettre aux salariés du secteur de pouvoir effectuer les trajets domicile/travail en vélo de façon sécurisée.

Mes services restent à votre disposition pour apporter tout élément utile à la réalisation de votre étude d'impact.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Amenagement,
Développement et
Patrimoine
Espace COPAMO
IO Avenue du Paya
Mornantais
Su440 Mornant
Pi 04 78 44 74 82

Thierry BADEL

Président



Affaire n° 19258.0 - COPAMO ZAE Les Platières

Réaménager le giratoire D342/D83

1









- en assumant la maitrise d'ouvrage du projet,
- en participant au financement de l'ouvrage.



LE DÉPARTEMENT

CHRISTOPHE GUILLOTEAU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL Monsieur Thierry BADEL
Président Communauté de communes
du Pays Mornantais
50 avenue du Pays mornantais
CS 40107
69440 MORNANT

Zone d'activités des Platières à Mornant

Lyon, le 24 septembre 2019

Monsieur le Président,

La Communauté de Communes du Pays Mornantais porte le projet d'extension de la zone d'activités des Platières situées sur les communes de St Laurent-d'Agny, de Beauvallon et de Mornant. Une procédure de déclaration de projet a été engagée afin de mettre en compatibilité le plan local d'urbanisme de chacune d'entre elles. Ce projet répondra à une forte demande de développement de la filière agro-alimentaire qui est un axe fort du Schéma de Développement Économique de la COPAMO.

L'étude de trafic, menée pour ce projet, a mis en évidence le sousdimensionnement du giratoire RD342/RD83, importante porte d'entrée de la zone à aménager.

Je suis en mesure de vous confirmer tout l'intérêt que porte le Département au développement économique de votre territoire et vous assure de son concours pour mener à terme votre projet. Sa contribution pourrait consister à assumer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de la voirie départementale dont le coût reste à affiner. Je vous informe également que le Département pourrait prendre en charge une partie de leur financement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Christophe GUILLOTEAU

Votre interlocuteur : : Fablen CHERGUI

① 04 78 19 91 9

☑ fablen.chergui@rhone.fr

Nos Réf. : DIM -FCH/BAR - D DIM 1909-00001

DÉPARTEMENT DU RHÔNE

HÔTEL DU DÉPARTEMENT - 19-31 COURS DE LA LIBERTÉ - 69483 LYON CEDEX 03



Affaire n° 19258.0 - COPAMO ZAE Les Platières

Oréer une ligne express sur la D342









La création d'une ligne express sur la D342 (jusqu'à la liaison avec l'A450) figure parmi les 3 grands axes de travail prioritaires pour la COPAMO dans le cadre de la réduction de l'autosolisme pour les mouvements pendulaires en lien avec la métropole de Lyon.

Motion en faveur de l'amélioration des solutions de mobilité su Amanélerritoires du Pa Mornantais et de la Vallée du Garon ID: 069-246900740-20190924-CC071_19-DE

Envoyé en préfecture le 26/09/2019 Recu en préfecture le 26/09/2019

« A l'attention de la Métropole, du Sytral, de la Région, du Département, du SMT AML et du secrétaire général de la Préfecture - Copie aux Conseillers municipaux et conseillers départementaux + O. Murru

La mobilité est un enjeu majeur. Elle mérite de mobiliser transversalement toutes les forces vives des acteurs publics. Elle imbrique les sphères sociale, économique et environnementale. Ce constat est d'autant plus prégnant que notre situation géographique nous positionne à la croisée de flux

En effet, avec 60 000 habitants, les Communautés de Communes de la Vallée du Garon (CCVG) et du Pays Mornantais (Copamo) sont une porte sud-ouest de la Métropole, ouverte sur les monts et coteaux du Lyonnais. Ce territoire est porteur de 21 800 emplois, mais dans le même temps, il représente 27 392 actifs sur la Métropole ; nous assistons donc à un mouvement pendulaire entre ceux qui viennent sur le territoire pour travailler, ceux qui le quittent pour rejoindre la Métropole et auquel s'ajoutent ceux qui le traversent (nos voisins de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et de Saint Etienne Métropole).

Majoritairement automobiliste, et avec trop souvent, uniquement un utilisateur par véhicule, cette mobilité constitue un fléau à la fois individuel (impact sur les rythmes de vie) et collectif (productivité des entreprises, pollution environnementale). La réduction de cet autosolisme pendulaire (actuellement de 86.3%) constitue un enjeu d'avenir majeur, clef de notre réussite commune avec la Métropole, pour le bien-être de tous.

Nous proposons trois grands axes de travail, pour réussir cette mutation :

- Réactiver la liaison ferroviaire entre Brignais et Givors, par le prolongement de la ligne de tram-train Saint-Paul - Brignais, Le train est une alternative simple, crédible et indispensable pour les habitants de nos territoires, et s'intégrerait dans le développement du projet de réseau type « RER », en complémentarité du tronçon Givors-Lyon de la rive droite du Rhône. L'attractivité de cette ligne serait également renforcée par le projet de ligne E du métro avec sa connexion au terminus Alaï. De plus l'unicité de tarif SNCF et Sytral doit permettre un développement plus aisé des différentes offres. Enfin, la création de parkings relais, par exemple à proximité de la gare de Millery-Montagny, avec des terrains déjà maitrisés par la CCVG, assurerait une captation des flux en amont des 7 chemins.
- Délester les 7 chemins : outre le tram train, nous proposons de relier la D342 à l'A450 via un site propre, en couplant le co-voiturage et la ligne expresse de transport en commun, tout en favorisant le développement des nouvelles formes de mobilité active en particulier le vélo. Notre priorité fondamentale consiste à désenclaver les zones économiques, sources de richesse, de développement et également d'échanges réciproques avec la Métropole.
- Anticiper l'opportunité d'intégration du nouvel établissement public Sytral, offert par le projet de Loi d'Orientations des Mobilités : co-construire les offres de transports pour 2021 constitue une priorité à court terme afin d'organiser le rabattement localement. Etudier ensemble l'offre de rabattement (notamment à partir de parkings relais) vers les projets d'infrastructures structurantes en gestation (Anneau des Sciences, prolongement du métro jusqu'à l'A450 et déclassement de l'axe urbain A6/A7) est également primordial. Sur ces dossiers, nous souhaitons travailler avec tous les partenaires, sans plus attendre, afin d'anticiper ensemble les opportunités et conséquences de ces nouvelles modalités. La participation de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (CCVL) à ces travaux semble à ce titre tout à fait opportune considérant l'organisation actuelle de l'offre de transports en commun sur le territoire du sud-ouest lyonnais.

Nous saluons avec satisfaction les démarches constructives initiées depuis plus d'un an par l'Etat et le SMT AML. Nous sommes certains que l'entrée sud et ouest de la Métropole mérite un travail collaboratif encore plus particulier, pour développer et mettre en place ces trois axes essentiels à l'aménagement commun de nos territoires. Nous, élus ainsi que nos services, sommes mobilisés et déterminés à prendre une part active aux côtés de l'ensemble des partenaires sur ces actions, au profit de notre enjeu commun : la fluidification des déplacements entre les territoires. »

















solutions en mobilité Parce que nous n'héritons pas la terre de nos pères mais la recevons en prêt de nos enfants

Affaire:

19258.0 COPAMO – Etude trafic projet extension ZAE des Platières

Personne(s) de contact :

■ Chef de projet : Muet Olivier Consultant : Gicquel Chloé

Citec Ingénieurs Conseils SA

47, route des Acacias Case postale 1711 CH-1211 Genève 26

Tél +41 (0)22 809 60 00

e-mail: citec@citec.ch

www.citec.ch